



Championnat Régional Jeunes

Règlement 2018-2019

1) Généralités :

1.1 Le "Championnat Régional Jeunes" (CRJ) est une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFBaD, les titres de "Champion Régional PACA" dans les cinq disciplines et catégories suivantes :

- SH, SD, DH, DD et DMX.
- Poussin, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

1.2 Le CRJ est hiérarchiquement situé au-dessous [des championnats de France jeune \(CDFJ\)](#).

1.3 La gestion et le suivi du CRJ sont délégués à la Commission Régionale Compétition (CRC) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommé "Ligue".

1.4 Un Règlement Particulier, approuvé par le juge-arbitre principal du CRJ, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

2) Candidature à l'accueil du CRJ et qualification :

2.1 L'organisation opérationnelle du CRJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur". Le candidat à l'organisation du CRJ doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire [en ligne de "Demande d'accueil d'une compétition"](#) avant le **07 septembre 2018**.

2.2 L'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions individuelles PACA" sur le CRJ dont il aura la charge.

2.3 Seuls peuvent être admis à participer au CRJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le CRJ.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



2.4 Le CRJ est ouvert aux joueurs des catégories Poussin à Junior quel que soit leur classement (**les Mini Bad ne sont pas autorisés**). Les jeunes devront obligatoirement jouer dans leur catégorie **d'âge**.

2.5 Pour accéder au CRJ, les joueurs sont retenus en fonction de leur CPPH.

2.6 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (*par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte*).

2.7 Les champions régionaux des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors dans les cinq disciplines (simple dame, simple homme, double dame, double homme, double mixte) sont directement qualifiés pour **les championnats de France jeunes** de la même saison sportive.

2.8 Le nombre de joueurs du CRJ sera fonction des capacités d'accueil dont disposera l'organisateur. Les nombres indiqués ci-dessous, correspondent au nombre maximum de jeunes autorisés à participer au CRJ dans chaque discipline pour un lieu à 7 terrains, en cas de faible affluence dans certaines catégories, ces nombre pourront être augmentée dans les autres catégories :

- * En simple dame : 9 joueuses (12 en cas de faible affluence dans certaines catégories) / En simple homme : 12 joueurs (18 en cas de faible affluence dans certaines catégories).
- * En doubles dame : 6 paires / En double homme : 9 paires.
- * En mixte : 9 paires.

2.9 Pour un lieu à plus de 7 terrains, le Règlement Particulier du CRJ précisera le nombre de joueurs (ses) qualifiés dans chaque catégories.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3) Modalités d'inscription :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-30: Date de prise en compte du CPPH (qualification des joueurs).
- J-29 : Date limite des inscriptions (avant 15h pour les courriels).
- J-22: Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants et Date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poule).
- J-17 : Date limite de désistement sans justification.
- J-12 : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.

3.2 Les inscriptions seront réalisées au moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Seul devra être utilisé ce formulaire qui doit être accompagné du règlement des droits d'inscription, le tout doit être envoyé à la Ligue. Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte.

3.3 Un joueur peut être inscrit par son club ou par son comité.

3.4 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification du [chapitre 2](#).

3.5 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs/comité qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

3.6 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque catégorie, la priorité est établie suivant le classement par point hebdomadaire (CPPH) conformément à [l'article 3.1](#).

3.7 Les clubs/comités dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

4) Montant des droits d'inscription :

4.1. Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 18€ quel que soit le nombre de tableaux.

4.2. Les droits d'inscription seront facturés par la Ligue et seront à verser à cette dernière par le club/comité concerné après le CRJ et au vu des tableaux définitifs. Passé la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription resteront acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.



5) Tableaux :

5.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe pour ne pas dépasser les 8 matches par jour et par joueur. Dans une discipline, si le nombre d'inscrit dans une catégorie ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), celui-ci sera annulé.

5.2 Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur Bad+ avec préférence à la tête de série 1 puis aux autres têtes de séries selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

La séparation par provenance est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules. Elle n'est pas applicable lors du tirage au sort à la sortie des poules.

Dans le cas où il y a deux sortants par poule, le juge-arbitre principal veillera à ce que les sortants 1er de poule rencontrent, dans la mesure du possible, un 2ème sortant d'une autre poule.

En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.

6) Désignation des têtes de séries :

6.1 Pour la catégorie poussin, les têtes de séries sont désignées à partir du classement du Trophée Régional Jeune PACA après l'étape N° 5

6.2 Pour toutes les autres catégories, la désignation des têtes de séries est effectuée sur la base du CPPH conformément à l'article 3.1.

7) Droit à l'image :

7.1 La ligue et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du CRJ pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour du CRJ de la saison en cours.

7.2 Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour du CRJ auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



8) Organisation du championnat :

8.1 Les documents suivants devront être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- le présent règlement.
- le règlement particulier (s'il a été réalisé pour le CRJ en question).
- les codes de conduite des joueurs et entraîneurs.
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires.
- le classement TRJ suite à l'étape précédente.
- les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules.

8.2 Le CRJ débutera le samedi et le dimanche à partir de 8h00 et se déroulera toute la journée. Les horaires de fin de journée seront fixés en accord avec le RGC par la CRC.

8.3 Le juge-arbitre principal veillera, autant que possible, à limiter le temps d'attente des joueurs pour chaque catégorie.

8.4 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans les gymnases durant chacune des étapes.

8.5 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment ; l'organisateur a la responsabilité de prévenir ces services.

8.6 A l'issue de la compétition, le GEO principal doit importer dans Poono les résultats de la compétition au plus tard le mercredi suivant le CRJ.

8.7 Le juge-arbitre principal doit, dans un délai de quatre jours, envoyer le fichier Bad+ et son rapport accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) sur l'adresse joachim.ulrich@wanadoo.fr
- à la CRC sur l'adresse competition@liguepacabad.org.
- au secrétariat de la Ligue sur l'adresse contact@liguepacabad.org

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



9) Arbitrage :

9.1 Les juges-arbitres ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont désignés par la **CLOT**.

9.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du Juge Arbitre Principal.

9.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés FFBA D.

10) Volants :

10.1 Les volants plumes sont obligatoires, ils doivent être classés au minimum en catégorie standard et sont à la charge des joueurs. ([voir le classement fédéral](#))

(<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>)

11) Respect de la discipline :

11.1 Le CRJ se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

11.2 La **CRC** reçoit en première instance sur toute requête des clubs ou comités concernant le CRJ, qu'elle transmettra autant que besoin est aux commissions ad hoc (réclamations et litiges ou discipline).

11.3 Les clubs/comité concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant le CRJ auprès de la **CRC**. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la **CRC** comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBA D.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



12) Accompagnateurs :

12.1 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

12.2 Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage et de la vérification d'identité. - Le Juge Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une équipe présente, celui-ci doit en attester par lettre écrite remise au Juge Arbitre lors du pointage des présents.

12.3 Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (entre les sets et au milieu des sets).

12.4 L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres et membres de l'organisation.

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, accident ou autres incidents.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org